

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU , Mme Catherine LECOEUR , Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Marie-Josée CLÉMENT donne pouvoir à Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN donne pouvoir à M. Ludovic LAGNEAU

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

M. Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 20 février 2025

Le compte rendu de la séance du 20 février 2025 est validé.

3/ Décisions municipales :

Le conseil municipal prend note des devis acceptés par le maire :

Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Marquage au sol voirie	Signature	2 842,48 €	3 410,98 €
Pneus tractopelle	Malaucène Pneus	2 537,58 €	3 045,10 €
Alarme services techniques	ACF	1 895,00 €	2 274 €
Éplucheuse de légumes	Metro	1 058,00 €	1 269,60 €
Plantation végétaux piste BMX	SL Jardins	1 083,33 €	1 300,00 €

Le conseil municipal prend note des DIA :

Objet	Localisation	Montant
Bâti sur terrain propre	524, Route de Faucon	255.000 €
Bâti sur terrain propre	502, Traverse des Voconces	336.000 €
Bâti sur terrain propre	103, rue du Château	119.000 €

4/ Acquisitions foncières

Il est proposé d'acquérir auprès de la SAS Piel Immo les parcelles D2389 et D2391 pour la somme d'1 euro symbolique.

Une servitude de passage sera créée sur la parcelle D 2389 pour permettre aux vendeurs d'accéder à leur maison.

Les frais d'acte sont estimés à 1 800 €.

Il est proposé de désigner Maître CALVET de l'étude DICE située à Valréas comme notaire chargé de cette affaire.

Par ailleurs, le conseil municipal doit délibérer pour désigner Me Frédéric ARNOUX, notaire à Bédoin pour l'acquisition des parcelles B1701, B1780, B1782, B1784 et B1786 pour 1 euro symbolique auprès de Mme Edith BRUN. Le montant des frais est estimé à 250€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'acquérir auprès de la SAS Piel Immo les parcelles D2389 et D2391 pour 1 euro symbolique.**
- **Accepte la création d'une servitude de passage sur la parcelle D2389.**
- **Prend acte du montant des frais d'acte qui sont estimés à 1800 €.**
- **Désigne Me CALVET de l'étude DICE à Valréas, comme notaire chargé de cette affaire.**
- **Accepte d'acquérir auprès de Mme Edith BRUN les parcelles B1701, B1780, B1782, B1784 et B1786 pour 1 euro symbolique.**
- **Prend acte du montant des frais d'acte qui sont estimés à 250 €.**
- **Désigne Me Frédéric ARNOUX, notaire à Bédoin, comme notaire chargé de cette affaire.**

5/ Subventions aux associations

La commission association propose d'attribuer les subventions suivantes :

- **Comité Communal des Feux de Forêts de Vaison la Romaine : 250 €**
- **Club du Temps Retrouvé : 500 €**
 - Lign Tonic : 500 €
 - Intercallis : 700 €
 - Randopassion : 250 €
- **Club de football RGM : 30€ par enfant Entrechalais inscrit soit pour 8 enfants 240 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide d'attribuer les subventions ci-dessus.**

6/ Vote des taux d'imposition 2025

M. le maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2025 :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,23 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 30,60 %**
- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,40 %**

M. le maire précise que ces taux sont inchangés depuis 1999 soit 26 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe les taux d'imposition tel que présentés ci-dessus.**

7/ Approbation du compte de gestion de clôture du budget revue municipale d'information

Le budget annexe RMI a été intégré au budget principal à compter du 1er janvier 2024.

Certaines opérations comptables concernant sa clôture ont été réalisées après cette date par la comptable publique.

Il convient de valider le compte de gestion de clôture de ce budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve le compte de gestion de clôture du budget revue municipale d'information dressé par la comptable du Service Gestion Comptable de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.**

8/ Approbation du compte financier unique 2024 – budget principal

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte administratif et le compte de gestion. Il sera obligatoire à partir de 2026. La commune a fait le choix de l'adopter à partir de 2025 afin d'anticiper sa mise en œuvre.

M. le maire présente l'exécution budgétaire 2024 qui peut se résumer comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de 2023 reportés sur 2024		287 815,68 €		650,05 €
Réalisé exercice 2024	778 842,00 €	689 164,02 €	865 724,30 €	1 062 527,77 €
Total	778 842,00 €	976 979,70 €	865 724,30 €	1 063 177,82 €
Résultats de clôture 2024		198 137,70 €		197 453,52 €
Restes à réaliser	201 508,54 €	236 400,00 €		
Résultats définitif 2024		233 029,16 €		

M. le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le 1er adjoint soumet le CFU 2024 du budget principal au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation du compte financier unique 2024 du budget principal.
- Approuve le compte financier unique 2024 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9/ Approbation du compte financier unique 2024 – budget assainissement

Comme pour le budget principal, le compte de gestion et le compte administratif sont remplacés par le compte financier unique (CFU) pour le budget assainissement.

M. le maire présente l'exécution budgétaire 2024 qui peut se résumer comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de 2023 reportés sur 2024		58 426,98 €		3 876,99 €
Réalisé exercice 2024	23 881,57 €	31 674,00 €	18 611,00 €	42 136,41 €
Total	23 881,57 €	85 100,98 €	18 611,00 €	46 013,40 €
Résultats de clôture 2024		61 219,41 €		27 402,40 €
Restes à réaliser (RAR)	30 884,14 €	8 063,00 €		
Résultats définitif 2024 (après reprise des RAR)		38 398,27 €		27 402,40 €

M. le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le 1er adjoint soumet le CFU 2024 du budget assainissement au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation du compte financier unique 2024 du budget assainissement.
- Approuve le compte financier unique 2024 du budget assainissement qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10/ Affectation du résultat d'exploitation 2024 – budget principal

M. le maire précise que le résultat d'exploitation 2024 du budget principal s'élève à 197 453,52 €. Il propose de l'affecter de la manière suivante :

- section d'investissement (1068) : 197 000,00 €

- section de fonctionnement (002) : 453,52 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2024 du budget principal comme suit :**
 - **Section d'investissement (1068) : 197 000,00 €**
 - **Section de fonctionnement (002) : 453,52 €**

11/ Affectation du résultat d'exploitation 2024 – budget assainissement

M. le maire précise que le résultat d'exploitation 2024 du budget assainissement s'élève à 27 402,40 € et propose l'affectation suivante :

- section de fonctionnement (002) : 27 402,40 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2024 du budget assainissement comme suit :**
 - **Section de fonctionnement (002) : 27 402,40 €**

12/ Vote du budget primitif 2025 – budget principal

M. le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2025 de la commune qui s'élève à 1 099 052,02 € pour la section de fonctionnement et 1 722 264,72 € pour la section d'investissement.

Il rappelle que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Dans le cadre de la nomenclature M57, le conseil municipal peut autoriser le maire à réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve le budget 2025 de la commune.**
- **Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

13/ Vote du budget primitif 2025 – budget assainissement

M. le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2025 du budget assainissement qui s'équilibre à 50 979,97 € en section de fonctionnement, et à 153 312,38 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve le budget primitif 2025 du budget assainissement.**

14/ Questions diverses :

1/ Compte rendu des commissions communales et intercommunales

M. le maire précise qu'un maître d'œuvre a été désigné pour les études préalables au projet Les Jardins d'Isoline. Il s'agit du groupement Quaillemonde/Azur Géo et Richier pour un montant de base de 14 925 € HT (hors options).

M. le maire précise que la communauté de communes a lancé une nouvelle solution de mobilité : ATCHOUM. Il s'agit de faciliter les déplacements des habitants de notre bassin de vie grâce à deux services proposés : le transport solidaire et le covoiturage entre habitants. Des tickets seront en vente à l'agence postale communale.

M. le maire remercie Dominique FRANCOIS qui a fait don de pierres ayant permis la restauration du pont de la Riaille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND



Le maire,
Alexandre ROUX

